

Salle polyvalente de SOUES

Dimanche 30 Avril 2017

Compétition de Solo Artistique
organisée par le Roller Artistique des Hautes-Pyrénées

Ouverte à l'ensemble des clubs de la ligue Occitanie et du Béarn
Catégories Départementales, Régionales et Nationales

Contacts : 05.62.45.29.57 / 06.74.85.29.90
rahp065@gmail.com champion.albert@orange.fr

Le trophée des Pyrénées a été créé par Monique Tisserand, présidente du Roller artistique des Hautes-Pyrénées, il y a une quinzaine d'années et de nombreux clubs de Midi-Pyrénées ont inscrit leur nom au palmarès de cette compétition. Le CPR de Montréjeau a ensuite repris ce trophée pendant trois années mais s'est vu contraint de cesser son activité à la fin de la saison 2014/2015. C'est donc le Roller Artistique des Hautes-Pyrénées qui a naturellement pris le relai pour organiser cette compétition.

Nous comptons sur votre fidélité pour que cette compétition puisse se maintenir dans les Hautes-Pyrénées.

Présentation du Trophée

SITUATION

Salle Polyvalente
Boulevard Joliot Curie
65 430 Soues
43°12'40.0 N 0°05'42.2 E



Le gymnase est situé en face du lac de Soues, assez proche de la sortie Tarbes Est (sortie 13) de l'autoroute A64 reliant Toulouse à Bayonne

PISTE

Sol: Béton brut
Dimension: 20 x 40

RESTAURATION

Un service de restauration rapide (grillades, frites, boissons) sera assuré sur place.

INSCRIPTION

Les inscriptions devront être faites sur le bordereau joint en annexe et transmises par mail **avant le 15 avril 2017** à l'adresse suivante rahp065@gmail.com

L'engagement est de 15 € par patineur

Le règlement devra être adressé à la même date :

- par chèque libellé au nom du Roller Artistique des Hautes-Pyrénées et adressé à M. Albert CHAMPION, 23 rue du Bousquet, 65 310 LALOUBERE, ou
- par virement bancaire sur le compte suivant
IBAN : FR76 1690 6130 0341 0017 3083 640

Les musiques devront être fournies au format MP3, transmises par mail (via we transfert) ou le jour de la compétition sur CD ou clé USB, avec les indications suivantes : Nom, Prénom, année de naissance, catégorie présentée (par exemple cadet, DN1).

Pour pallier à tout problème, chaque patineur devra se munir d'un double de sa musique.

Règlement TECHNIQUE

Cette compétition est ouverte à l'ensemble des clubs de la ligue Occitanie et du Béarn. Elle s'adresse aux compétiteurs de niveau départemental, régional et national.

Seul le programme libre est présenté.

Catégorie Départementale

Catégorie ouverte uniquement aux patineurs n'ayant jamais participé dans cette catégorie à une compétition lors des saisons précédentes.

Musique	Contenu
Durée de 1'30 à 2'	<ul style="list-style-type: none"> - croisés en huit (1 cercle de croisés avant, 1 cercle de croisés arrière avec un retournement entre les deux cercles) - 2 arabesques horizontales avant en S - Une série de petits pas en diagonale - 1 déplacement en arrière suivi d'un freinage arrière - 1 saut de trois - 1 pivot - 1 toupie

Catégories Régionales et Nationales

Année		Palier 1 2'30	Palier 2 2'30	Palier 3 2'30	Palier 4 2'30	Palier 5 2'30	Palier 6 3'00	Palier 7 3'00	Palier 8 3'30	Palier 9 4'00	Palier 10 4'00
2009	Poussin	DR1	DN1								
2008			DN2	DN1							
2007	Super-Mini										
2006	Mini 1	DR2	DR1	DN2	DN1						
2005	Mini 2			DN2		DN1					
2004	Espoir 1	DR3	DR2	DR1	DN2		DN1				
2003	Espoir 2					DN2		DN1			
2002	Cadet	DR4	DR3	DR2	DR1		DN2		DN1		
2001											
2000	Jeunesse	DR5	DR4	DR3	DR2	DR1		DN2		DN1	
1999											
1998	Junior	DR6	DR5	DR4	DR3	DR2	DR1		DN2		DN1
1997											
1996	Senior										DN1
et avant											DN1

- se référer au règlement de la fédération pour le contenu de chaque palier
- les catégories d'âge pourront être regroupées en cas de petit nombre de patineurs inscrits

Règlement pour le trophée

Dans chaque catégorie, les points seront attribués selon les règles suivantes :

- Chaque patineur reçoit le nombre de points correspondant au nombre de participants de sa catégorie selon son rang :
(par exemple 1er/10 10 points, 2ème/10 9 points...)
- Un bonus de points est ajouté aux 4 premiers de chaque catégorie : 10 points au premier, 7 au deuxième, 4 au troisième et 1 au quatrième
- Seuls les 10 premiers de chaque catégorie cumulent des points pour le trophée. En cas de catégorie de plus de 10 patineurs, les points seront attribués comme si la catégorie ne comptait que 10 patineurs, de telle sorte que le premier d'une catégorie ne puisse pas obtenir plus de 20 points.

Le trophée sera attribué au club qui aura eu le plus de points sur toute la compétition. En cas d'égalité, le nombre de places de premier départagera, puis le nombre de places de second et ainsi de suite si nécessaire.

Il sera remis en jeu chaque année par le club gagnant l'année précédente.